

Le sort des librairies indépendantes portugaises

Alors qu'en France, après presque un an de lutte et de mobilisations de la part des libraires et de leurs fidèles clients, le gouvernement a enfin fini par reconnaître, par un décret, que les librairies sont des commerces dits « essentiels », au même titre que les enseignes alimentaires par exemple.

Au Portugal, la situation est toute autre. En effet, à la suite de la prorogation de l'état d'urgence institué le 20 janvier, l'État exigeait le maintien de la fermeture des librairies. Cet énième coup dur pour les librairies portugaises a même poussé la ReLI (Rede de Livrarias Independentes) à adresser une demande de clarification dans une lettre ouverte qui reste sans réponse de la part du président de la République, de l'Assemblée de la République ou du Gouvernement Portugais.

C'est-à-dire que, pendant que Roselyne Bachelot, ministre de la Culture française, se félicite de cette décision du gouvernement français qui a été accueillie comme une « Une victoire pour le livre et la lecture ». Au Portugal, la ministre de la Culture, Graça Fonseca, soutient la décision du gouvernement de fermer les librairies et sous-entend que la fermeture de ces enseignes se justifie par le fait que Marcelo Rebelo de Sousa en personne a imposé ce décret. C'est une réelle incompréhension pour les libraires indépendants portugais qui s'étonnent face à cette injustice. Ils estiment que, au vu de ces mesures, ce ne sont pas les livres qui ont été « confinés », mais bien les petites et moyennes librairies qui ont été « interdites ». En effet, tout comme ce qui avait été reproché au gouvernement français lors



« C'est une réelle incompréhension pour les libraires indépendants portugais qui s'étonnent face à cette injustice »

du second confinement en novembre 2020, au Portugal seules les librairies indépendantes se retrouvent forcées à fermer puisque les autres établissements de livres et matériaux scolaires sont autorisés à ouvrir, les supermarchés, eux aussi, sont autorisés à vendre des livres ce qui veut dire que seules les librairies qui ne sont « que ça », de simples librairies, appartiennent à la liste des établissements commerciaux (comme les restaurants, par exemple) obligés de fermer. À l'annonce de ce nouveau confinement, les éditeurs et les libraires ont soutenu que le livre était un produit essentiel et que les librairies auraient dû pouvoir rester ouvertes.

De plus, ils se sentent abandonnés puisque la ministre de la Culture est allée jusqu'à affirmer dans une interview pour le journal portugais Público que si « elles [les librairies] souffrent désormais de la concurrence déloyale des hypermarchés, la responsabilité, incombe seulement au président de la République » se dédouanant de toute responsabilité et ne montrant aucun soutien aux libraires qui attendaient de sa part, une main tendue.

Et, même si la réouverture des librairies fait partie de la première phase de déconfinement annoncée pour le 15 mars, les conséquences de ces longues semaines fermées et la menace de devoir reformer en cas de reconfinement, continuent de peser sur les libraires. Ils souhaiteraient des mesures similaires à celles prises en France et donc, le statut de commerce dit comme « essentiel ». Les mesures mises en place par le gouvernement portugais restent tout de même strictes avec un couvre-feu à 21h en semaine et 13h le week-end. ■

Elsa Macieira
Étudiante à Sorbonne-Université
capmag@capmagellan.org
Photo: Kévin et Laurianne Langlais-Unsplash

Brève

LE PORTUGAL S'ENGAGE VERS DE NOUVEAUX TRAITEMENTS DE LA DOULEUR ?

Au Portugal, deux ans après la loi qui autorise la vente de produits issus du cannabis à des fins médicinales, l'Autorité nationale du médicament et des produits de santé (Infarmed) a autorisé la commercialisation d'un premier produit développé par la société canadienne Tilray et qui est prévue pour avril dans les pharmacies portugaises. La multinationale canadienne a également reçu l'approbation sur le prix de vente : 150 € les 15 grammes. Le « Tilray Flor Seca THC 18 » peut être utilisé pour le traitement de divers symptômes associés aux pathologies prévues par la loi, uniquement par

vaporisation et seulement sous ordonnance. Les symptômes pouvant bénéficier de l'efficacité du produit à base de cannabis sont, par exemple, la sclérose en plaques, les nausées et vomissements résultant de la chimiothérapie et les douleurs chroniques, entre autres. Ce produit est également un moyen pour le gouvernement de montrer son implication dans les recherches médicales et une vie plus confortable pour les personnes souffrantes. ■

Elsa Macieira - Étudiante à Sorbonne-Université
capmag@capmagellan.org